

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 10

N° 1473

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1473

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 10

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Cette mention est redondante avec l'alinéa 3 de l'article 8, qui introduit le principe général de rattachement dans le code de l'environnement en créant un article L. 131-1.